



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statut

Question écrite n° 26971

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui donner des indications sur le nombre d'actions récursoires engagées en 2006 et 2007 contre des fonctionnaires de son ministère ayant commis des fautes qui leur étaient directement imputables, et qui ont entraîné une condamnation pécuniaire de l'État. Il souhaite également connaître les montants ainsi récupérés au cours des années 2006 et 2007 pour son ministère.

Texte de la réponse

Aucune condamnation pécuniaire n'a été prononcée contre le ministère chargé de la santé en 2006 et 2007 en réparation de dommages provoqués par des fautes personnelles détachables du service, commises par ses agents. Aucune action récursoire n'a donc été engagée à ce titre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26971

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5832

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8658